



Conseil Citoyen de CITE COMPTE RENDU Du Mardi 9 AVRIL 2019

Présents : Mme Schandelong, De zarate, Khadri, Heckman, Moll, M. Debaker, Moll, Sablayrolles, Sabria-vidal, Lenarthd

Absents excusés: Mme Turlonias, Olivas-Guisset, Arnaud, M. Flores

Absents : M. Sokoloff

Intervenants : : M. Thierry Agulhon du grand Narbonne et M. Lafforgue responsable du service paysages et nature de la Ville.

Ordre du jour :

1°) **Compte rendu de réunion :**

2°) **La nouvelle politique du tri sélectif :**

3°) **Utilisation de ZERO PESTICIDE :**

4°) **Election du coordonnateur et du suppléant.**

5°) **Validation des dates des prochaines réunions.**

1°) **Compte rendu de réunion** : Tous les participants ont entendu la lecture du compte rendu de notre dernière réunion du 5 Février.

2°) **La nouvelle politique du tri sélectif** : Intervention de M. Thierry Agulhon Adjoint au chef d service Environnement du grand Narbonne.



Invitation du responsable adjoint pôle environnement Du Grand Narbonne Nouvelle politique du Tri Sélectif

Depuis le 1er Janvier 2019, le Grand Narbonne a mis en œuvre une nouvelle simplification du geste de tri avec l'extension des consignes de tri. Désormais, tous les emballages alimentaires rejoignent le conteneur jaune pour être recyclés.

Le tri des emballages s'effectue à Carcassonne, le bois et le encombrants à Lambert. L'objectif est de limiter l'enfouissement.

Le budget est de 25 Millions d'€ par an dont 9 Millions d'investissement pour l'Ecopole.

Ci-dessous un rappel tiré de la brochure éditée par le grand Narbonne et disponible sur leur site WWW.legrandnarbonne.com

Le circuit des déchets

Type de déchets

Ordures ménagères

Tri sélectif

Bouteilles en verre, bocaux

Encombrants, huiles..

Tissus, linges, chaussures

Déchets de soin à risques infectieux

Lieu de dépôt

Conteneurs Gris

Colonnes et conteneurs jaunes

Colonnes vertes

18 déchetteries

Colonnes à textiles

Pharmacies

Lieu de dépôt ou de tri

Lambert

Ecopole

IPAC Béziers

Ecopole

Le relais

Tri

Les points d'accueil

Type de déchets

Cartons et bois

Déchets non recyclables

Déchets verts

Gravats issus du B.T.P.

Huiles de friture et de vidange

Lieu de dépôt ou de tri

Ecopole Narbonne

Site de Lambert / Narbonne

Bioterra /Narbonne

Clape recyclage / Salles d'Aude

Triadis Beziers

Une remarque : Apposer à hauteur des yeux, la nouvelle signalétique mise directement sur les bacs jaune.

Action de sensibilisation : 87 classes soit 1700 élèves, information chez les bailleurs sociaux avec les factures de loyer.

LE GRAND NARBONNE VOUS SIMPLIFIE LE TRI !

À partir du 1^{er} janvier 2019, le Grand Narbonne facilite encore plus le geste de tri et élargit le recyclage à tous les emballages. Désormais, suremballages, pots de yaourt, barquettes en polystyrène sont acceptés dans le bac ou la colonne jaune.

Un geste de plus pour alléger notre poubelle et limiter l'enfouissement des déchets.

SUIVEZ LE GUIDE !



3°) Utilisation de ZERO PESTICIDE & LABEL TERRE SAINE

Ville de Narbonne

Intervenant Pôle Paysages et Nature Mairie Narbonne

Directeur : M. LAFFORGUE Patrick



Obtention du LABEL « TERRE SAINE » est un objectif à atteindre. Cependant des étapes sont obligatoires.

Zéro Phyto depuis 2010. La loi de 2017, a acté les choses et interdit l'usage de produits phytosanitaires aux services publics. Les particuliers ne peuvent plus acheter ces produits depuis le 1er janvier 2019. La Ville de Narbonne vise aujourd'hui la 3^{ème} rainette en mettant en place des méthodes et outils respectueux de l'environnement.

Le mensuel du mois d'Avril "Narbonne et Vous" présente largement les actions mises en place par la Mairie. Voici quelques présentations



La législation interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires, notamment pour désherber. Comment la Ville fait-elle face à cette évolution ?

La Ville de Narbonne est dans une logique d'accompagnement de cette évolution car elle est consciente qu'elle correspond à un enjeu majeur en matière de santé et de préservation de l'environnement. De nombreuses études scientifiques ont prouvé les méfaits des pesticides, il est donc essentiel d'arrêter d'utiliser ces produits qui polluent les sols, les nappes phréatiques, l'air... et à se retrouver dans nos assiettes !

A Narbonne, la Ville s'engage depuis de nombreuses années pour réduire sa consommation en produits chimiques de synthèse. Depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi, elle était donc en mesure d'arrêter l'usage de ces produits dans son espace public. Cela a nécessité le recrutement de trois agents au service Paysage et Nature, exclusivement dédiés au désherbage, et de mettre en place des méthodes et des outils alternatifs respectueux de l'environnement. Les agents du service Propreté sont quant à eux mobilisés pour cette action dans le centre. La Ville a ainsi été labellisée « Objectif Zéro Phyto », avec l'obtention de deux rainettes sur une échelle de trois... Notre ambition est de décrocher la troisième dès que possible !

Outre les collectivités, les particuliers sont également concernés par la nouvelle législation. De quelle façon ?

Effectivement, depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter et utiliser de produits phytosanitaires, que ce soient les désherbants, les insecticides, les fongicides ou les acaricides. Les jardiniers doivent donc adapter leurs pratiques. Pour les aider dans cette évolution, la Ville de Narbonne soutient les associations locales qui promeuvent un jardinage durable et raisonné. Dans le cadre de la Semaine du développement durable, qu'elle organise, plusieurs ateliers et conférences seront consacrés à cette thématique.

En tant que citoyens, nous devons aussi faire évoluer notre rapport à la nature, en comprenant l'importance d'utiliser des essences locales. Nous devons aussi changer notre regard sur la nature en ville, en apprenant à mieux tolérer ce qui était autrefois perçu comme des « mauvaises herbes » et qui sont pourtant des oasis de biodiversité.

Jardiner en Zéro Phyto, c'est possible !

La Ville a instauré des méthodes et outils pour se passer des pesticides, fongicides et autres acaricides... Des trucs et astuces qui peuvent être utiles pour jardiner chez vous !

Utilisation d'outils adaptés :
Débroussailleuse
Désherbeuse thermique

Mise en place de méthodes alternatives

Paillage et fleurissement des pieds d'arbres

5 hôtels à insectes (permet de lutter contre de nombreux parasites)

Utilisation de produits adaptés : purin d'orties, savon noir, larves de coccinelles...

Installation de pièges à insectes nuisibles

Le bon plan

Atelier « création de nichoirs »
le jeudi 6 juin, sur le marché aux fleurs, promenade des Barques

Gratuit

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable

Que dit la loi ?

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, utiliser et stocker des produits phytosanitaires pour jardiner ou désherber, sauf ceux de biocontrôle, à faible risque et autorisés en agriculture biologique.

Loi Labbé du 6 février 2014

4°) Election du coordonnateur et du suppléant.

- Réélection de M. Pierre SABLAYROLLES comme coordonnateur
- Election de M. Andy SABRIA comme coordonnateur suppléant

5°) Validation des dates des prochaines réunions



Les prochains CC de Cité se tiendront à la salle polyvalente

Mardi 10 septembre

Mardi 01 octobre

Locaux du Belvédère (60 Bd Général De Gaulle)

Mardi 03 décembre

Prochaine réunion : le mardi 11 Juin 2019 18h30
Salle polyvalente CCAS Rue CREMIEUX